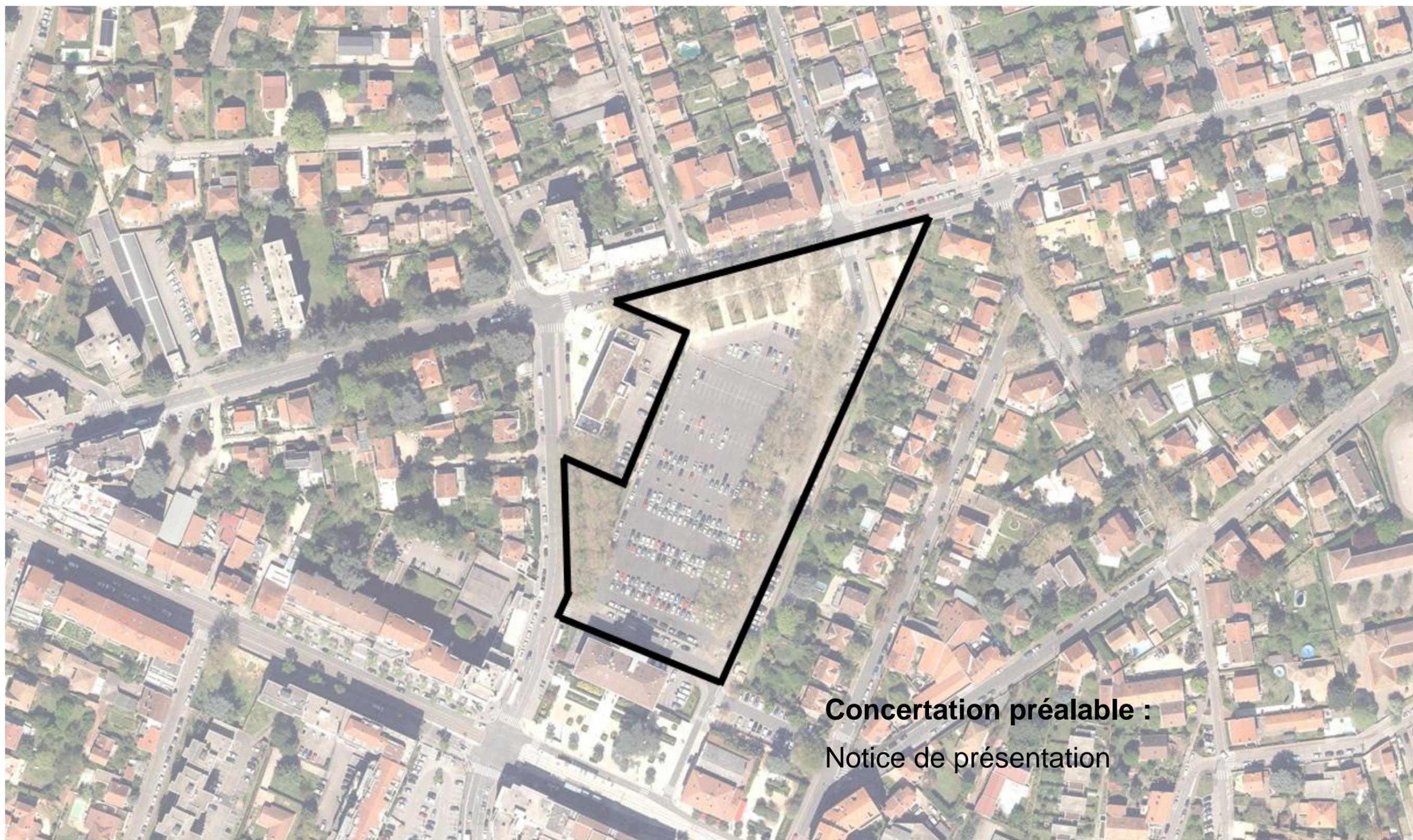


BRON – REQUALIFICATION DE LA PLACE DE LA LIBERTE



MÉTROPOLE

GRAND LYON



Concertation préalable :
Notice de présentation

SOMMAIRE

1. Arrêté	4	11. Références et exemples d'usages.....	25
2. Introduction	6	11.1. Références surface et propositions d'aménagement d'autres places	25
3. Démarche et modalités de la concertation	7	11.2. Références d'espaces paysagers et de mails piétons	26
4. Situation et périmètre du projet	8	11.3. Références de modules d'animation commerciale.....	27
5. Contexte urbain et historique	9	12. Les enjeux de la concertation	28
5.1. D'une esplanade arborée à un parc de stationnement.....	9	13. Les étapes du projet	28
5.2. Formes urbaines caractéristiques	11		
5.3. Une place entre deux polarités.....	12		
6. Contexte paysager	13		
6.1. Une place enclavée dans un espace très urbanisé	13		
6.2. Typologies d'espaces publics et trame paysagère	13		
6.3. Une place arborée.....	14		
6.4. Déficiences paysagères	14		
6.5. Ensoleillement.....	15		
7. Usages et déplacements.....	16		
7.1. Stationnement.....	16		
7.2. Accès à la place en modes actifs	19		
7.3. Accès et circulation véhicules	19		
7.4. Le marché	20		
8. Synthèse du diagnostic.....	21		
9. Les enjeux et objectifs du projet.....	22		
9.1. Enjeux urbains	22		
9.2. Enjeux environnementaux.....	23		
9.3. Enjeux sociaux	23		
10. Intentions d'aménagement.....	24		

1. Arrêté

REPUBLIQUE FRANCAISE



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA METROPOLE DE LYON

ARRETE N° 2023-02-27-R-0125

Commune(s) : Bron

Objet : **Place de la Liberté - Ouverture et modalités de la concertation préalable**

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

n° provisoire 8097

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 3611-3 ;

Vu le code de l'urbanisme et, notamment, le 3° de l'article L 103-2 et le 2° de l'article R 103-1 ;

Vu l'arrêté du Président de la Métropole de Lyon n° 2020-07-16-R-0563 du 16 juillet 2020 donnant délégation de signature à madame Béatrice Vessiller, Vice-Présidente ;

Considérant que la Métropole a en charge la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement du projet place de la Liberté à Bron ;

Considérant que cette concertation est obligatoire et, conformément au 2° de l'article L 103-3 du code de l'urbanisme, qu'il appartient au Président de la Métropole de fixer les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ;

arrête

Article 1^{er} - Objectifs de la concertation et du projet

Les objectifs de cette concertation sont de :

- fournir une information claire sur le projet d'aménagement des espaces publics,
- permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue,
- optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter.

Les objectifs du projet sont :

- conforter l'attractivité du centre-ville,
- connecter l'avenue Camille Rousset et l'avenue Franklin Roosevelt à travers la place de la Liberté,
- développer un cadre de vie paysager au cœur de Bron en renforçant la présence végétale et améliorant le cycle de l'eau.

Article 2 - Périmètre du projet

Le périmètre du projet est le suivant, matérialisé sur le plan en annexe :

- la place de la Liberté ainsi que le square Jean Ranneaud, encadrés par les avenues Franklin Roosevelt, Camille Rousset et la rue de Verdun.

Article 3 - Modalités de la concertation

Une information du public est assurée durant toute la phase de concertation sur le projet par la mise à disposition d'un dossier de concertation préalable et de registres destinés à recueillir les commentaires du public aux heures habituelles d'ouverture (hors jours fériés) :

- à l'Hôtel de Métropole, à l'accueil, 20 rue du Lac à Lyon 3ème, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30,
- à la Mairie de Bron, à l'accueil, place du 8 mai 1945, aux horaires d'ouverture habituels.

Le dossier de concertation préalable est également disponible sur le site institutionnel www.grandlyon.com, rubrique "une Métropole en actions", sous-rubrique "Projets urbains", page "Participation du public", ainsi que sur la plateforme jeparticipe.grandlyon.com.

Le dossier de concertation préalable comprend :

- le présent arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable,
- le plan de périmètre,
- une notice de présentation fixant les objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Les observations peuvent être déposées sur la boîte mail concertation.bronliberte@grandlyon.com.

Une réunion publique sera programmée pendant la période de concertation à la Mairie de Bron. Elle s'adressera à l'ensemble du public.

Article 4 - Durée de la concertation

La concertation sera ouverte, pour une durée d'environ 2 mois, courant mars 2023.

Article 5 - Pendant toute la durée de la concertation, le présent arrêté, le plan de périmètre et un avis administratif seront publiés par tous procédés en usage à la Métropole et à la Mairie de Bron.

Un avis indiquant la date d'ouverture et de clôture de la concertation sera inséré dans un journal local.

À l'issue de la concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération de la Métropole.

Article 6 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'une contestation devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la publication du présent arrêté.

Article 7 - La Directrice générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

Lyon, le 27 février 2023

Pour le Président,
la Vice-Présidente déléguée,

Signé

Béatrice Vessiller

Publié le : 27 février 2023

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20230227-301906-AR-1-1
Date de télétransmission : 27 février 2023
Date de réception préfecture : 27 février 2023



2. Introduction

La Place de la Liberté constitue un espace public de grande envergure (20 000 m²) au cœur de la ville de Bron. Aujourd'hui, cet espace est peu valorisé, ne propose que peu d'usages en dehors du stationnement et du marché. Vaste espace minéral, il constitue par ailleurs un îlot de chaleur dans un espace urbain dense.

La Métropole et la ville de Bron se sont engagées dans la conception d'un aménagement à moyen et long terme qui doit permettre de modifier en profondeur le cadre de vie des brondillants et le fonctionnement sur ce secteur.

Ce projet d'aménagement fait aujourd'hui l'objet d'une concertation préalable visant à enrichir les réflexions par des retours d'habitants et d'usagers.

Le présent dossier de concertation est établi conformément à l'arrêté n° 2023-02-27-R-0125, qui approuve les objectifs poursuivis par le projet de requalification de la Place de la Liberté, fixe les modalités de concertation préalable et prévoit que la concertation soit engagée à partir du 20 mars jusqu'au 20 mai 2023.

Le périmètre de cette concertation préalable concerne la Place de la Liberté à Bron.

La place de cette concertation dans le calendrier du projet, ainsi que ses modalités sont présentées dans la suite de ce dossier.



Figure 1 : Vue de la Place de la Liberté depuis la mairie de Bron



Figure 2 : Vue de la Place de la Liberté un jour de marché

3. Démarche et modalités de la concertation

Par arrêté n° 2023-02-27-R-0125, la Métropole de Lyon a défini les modalités de la concertation préalable ouverte au titre du 3° de l'article L 103-2 et le 2° de l'article R 103-1 du code de l'urbanisme

La concertation préalable est ouverte pour une durée de 8 semaines, du 20 mars 2023 au 20 mai 2023.

L'objectif de la concertation préalable est d'associer, d'informer et de recueillir les remarques et suggestions du public sur la définition de cette opération.

Une information du public est assurée durant toute la phase de concertation sur le projet par la mise à disposition d'un dossier de concertation préalable et d'un registre destiné à recueillir les commentaires du public aux heures habituelles d'ouverture (hors jours fériés) :

- à l'Hôtel de la Métropole de Lyon, à l'accueil, 20 rue du Lac à Lyon 3^{ème}.
- à la Mairie de Bron, place de Weingarten à Bron.

Le dossier de concertation préalable est également disponible sur le site institutionnel de la Métropole de Lyon : <https://jeparticipe.grandlyon.com>.

Le dossier de concertation préalable comprend :

- L'arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable,
- le plan de périmètre,
- une notice de présentation décrivant le diagnostic et les enjeux du projet ainsi que les orientations d'aménagement,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Les observations peuvent également être déposées sur le questionnaire en ligne sur <https://jeparticipe.grandlyon.com>.

Une réunion publique est programmée, le 28 mars 2023 en mairie de Bron. Elle s'adressera à l'ensemble du public. Des ateliers participatifs seront aussi organisés après la réunion publique.

Le bilan qui sera tiré de l'ensemble des contributions servira de base pour la conception du futur projet.

Les contributions de chacun sont donc essentielles pour nourrir les réflexions et aider la Métropole et la Ville de Bron à proposer un projet conforme aux attentes des habitants et usagers de cette place.

4. Situation et périmètre du projet

Située dans la commune de Bron entre l'avenue F. Roosevelt et l'avenue C. Rousset, la Place de la Liberté constitue une figure structurante de la ville. Attenante à la mairie, la place a des fonctions de stationnement en dehors des jours de marchés. Elle accueille le marché les lundis et les vendredis. Elle accueille aussi ponctuellement des événements (événement annuel Les Printanières, événement anniversaire de l'école de santé des armées en 2021, 14 juillet...)

Le périmètre du projet d'aménagement est encadré par :

- la rue de Verdun à l'Ouest (à l'exception du bâtiment de la poste et de son parvis),
- l'avenue Camille Rousset au Nord
- l'avenue Franklin Roosevelt au Sud et le mail reliant la rue Louis Ailloud et l'avenue Camille Rousset à l'est.

Le périmètre constitue aujourd'hui environ 20 000m² suivant le schéma ci-contre.

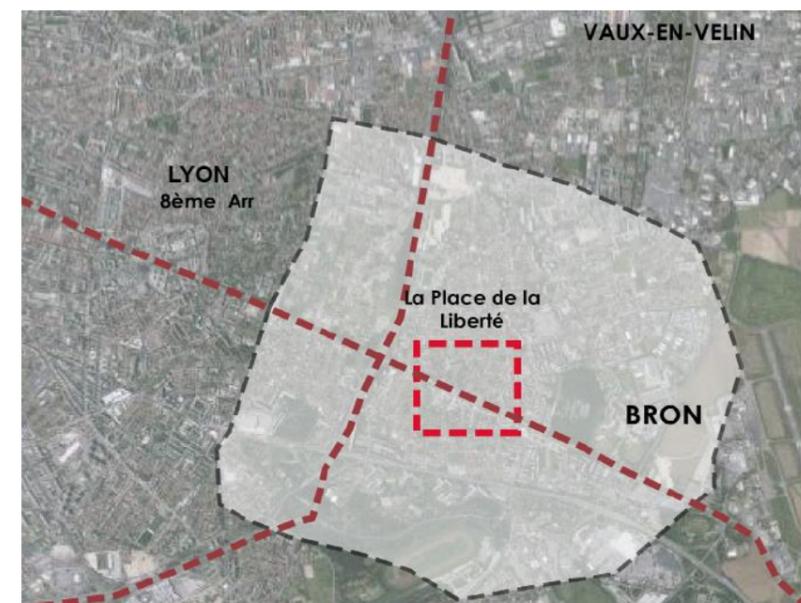


Figure 3 : localisation du secteur d'étude

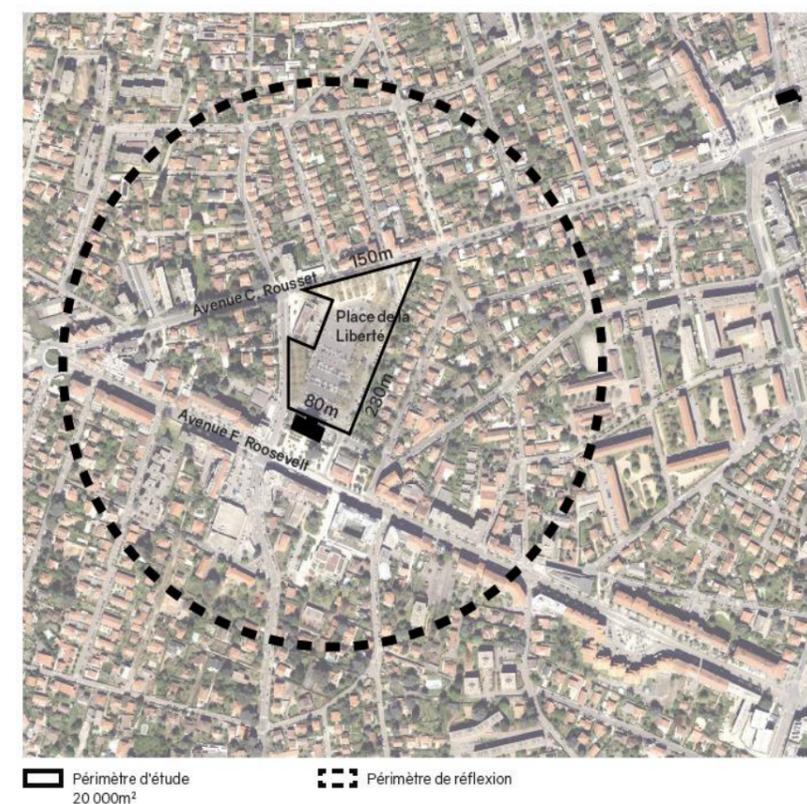


Figure 4 : périmètre projet

5. Contexte urbain et historique

5.1. D'une esplanade arborée à un parc de stationnement

Historiquement, la ville de Bron s'est constituée comme un faubourg de la ville de Lyon autour de l'église Saint Denis. Au XVIIIème siècle, l'Avenue Franklin Roosevelt devient un axe d'envergure nationale reliant Paris à Grenoble ainsi que le seul axe structurant entre Lyon et Grenoble. Le tissu faubourien le long de cette route créa le Hameau de Grand Chemin et le tissu urbain existant le long de cette avenue.

La place a évolué durant le XXème siècle :

Années 1945 :

La ville s'étend avec de nombreuses zones pavillonnaires.

Construction du boulevard Laurent Bonnevey.

La Place de la Liberté devient le point central de la ville, c'est une esplanade.

Années 1950 :

La mairie actuelle est construite en 1958 le long de l'Av. Franklin Roosevelt. La place de la Liberté s'apparente à un lieu vaste, vide, entouré d'une rangée d'arbres. Des lotissements pavillonnaires sont déjà construits tout autour.



Figure 5 : Vue aérienne de la place de la Liberté à différentes époques

Années 1970/1980 :

La place est enrobée dans les années 70 pour former un parking, et le bâtiment de la poste actuelle est construit à la fin des années 80.

Depuis les années 2000 :

La place est utilisée pour le marché deux jours dans la semaine.

L'avenue Franklin Roosevelt est aménagée au début des années 2000 pour y accueillir le tramway, laissant deux voies pour la circulation. On observe peu de restes du tissu faubourien le long de l'avenue car les mutations sont multiples.



Figure 6 : Vue aérienne de la place de la Liberté à différentes époques

5.2. Formes urbaines caractéristiques

La rue Franklin Roosevelt et, dans une moindre mesure, la rue Camille Rousset présentent un front bâti constitué de logements collectifs formant un alignement de façades avec des commerces et des services, la situation est très différente sur la place de la Liberté.

En effet, autour de la place de la Liberté, il n’y a pas de front bâti, on retrouve principalement du tissu pavillonnaire.

Deux équipements emblématiques des années 1950 et 1980 cadrent la place et font dos à celle-ci : le bâtiment de la Poste et celui de la mairie actuelle.



Figure 7 : Cartographie du tissu urbain entourant la Place de la Liberté



Tissu historique avant 1850 (R+1 à R+2)



Tissu de faubourg (R+1 à R+3)



Pavillons des années 30 à aujourd'hui (R+1)



Equipements publics des années 80



Logements collectifs années 70 (R+2 à R+5) et locaux d'activités

Figure 8 : photographies du tissu urbain entourant la Place de la Liberté

5.3. Une place entre deux polarités

La Place de la Liberté est entourée par deux pôles d'activités majeurs dans la ville de Bron :

- l'avenue Franklin Roosevelt avec des commerces de proximité et services



- l'avenue Camille Rousset avec des terrasses de cafés et restaurants

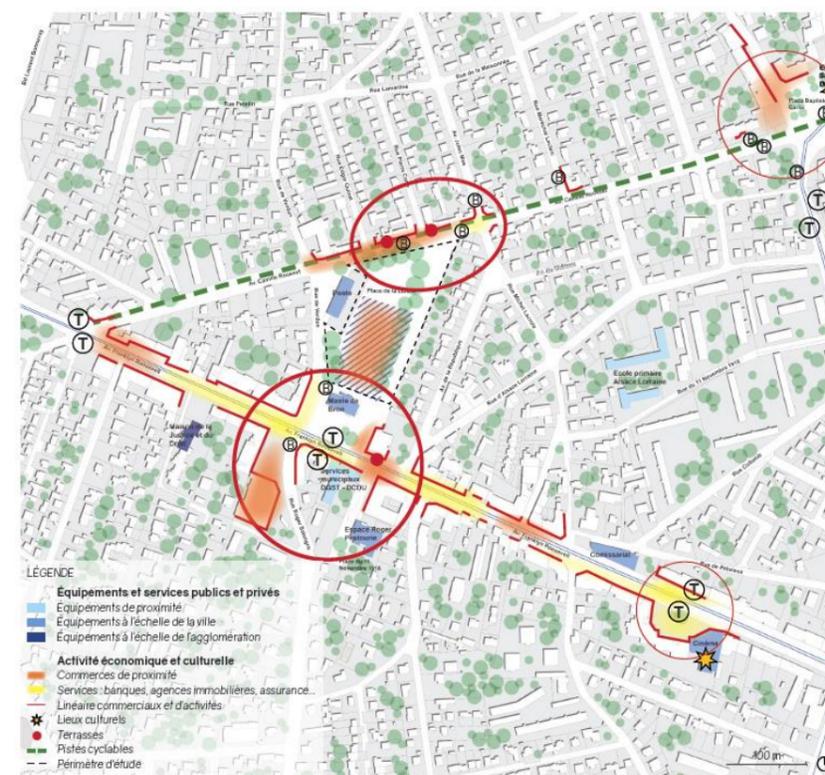


Figure 9 : Équipements et services au centre de Bron

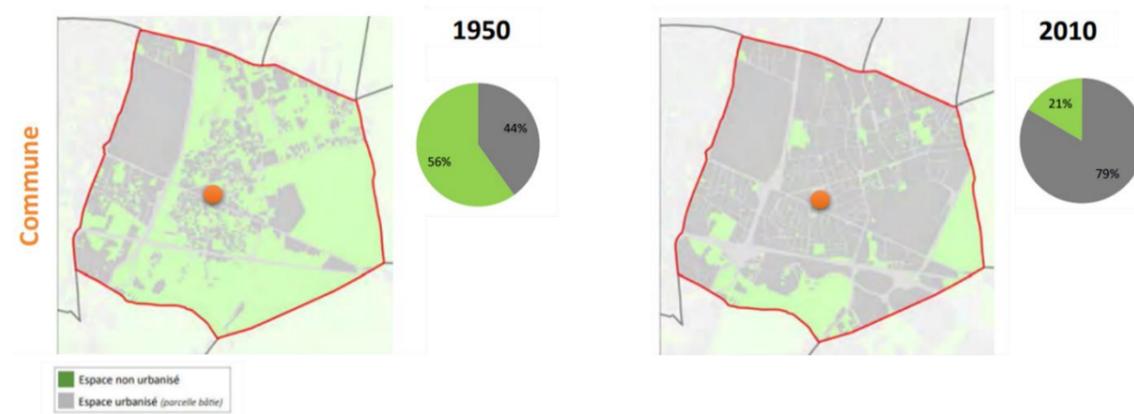
A l'exception des jours de marchés, la place ne constitue pas une polarité commerçante. Il existe un enjeu à relier ces deux polarités pour renforcer le dynamisme commercial du centre de Bron.

6. Contexte paysager

6.1. Une place enclavée dans un espace très urbanisé

La commune de Bron s’est fortement urbanisée depuis les années 1950. Si Bron conservait de nombreux espaces naturels au milieu du XXème siècle, en 2010, Bron conserve 1/5 de son territoire en espace non urbanisé (grâce notamment à la présence du parc de Parilly et du site du fort), contre 56% en 1950.

La Place de la Liberté se situe aujourd’hui dans un tissu urbanisé dense. Elle représente aussi une opportunité pour aménager un espace de respiration en cœur de ville pour les brondillants.



Source : PLUH - Bron

Figure 10 : Répartition espace urbanisé / non urbanisé sur la commune de Bron

6.2. Typologies d’espaces publics et trame paysagère

Ce quartier de la ville de Bron est très arboré mais possède des places et squares majoritairement minérales (Place de Weingarten, square République et passage Grimma, square avenue Franklin Roosevelt, Place du 11 novembre 1918).

On retrouve des espaces de proximité à mailler avec la Place de la Liberté. Le principal enjeu est de créer un espace végétalisé, à mailler avec les espaces situés de l’autre côté de l’avenue Franklin Roosevelt.



Figure 11 : paysage d'entrée de ville

6.3. Une place arborée

Sur la place de la Liberté, on retrouve de nombreux alignements d'arbres :

- Avec une végétation diversifiée sur l'avenue Camille Rousset
- Au niveau du square de la rue de Verdun
- Au niveau des aménagements de la place de la rue de la République

Ces alignements d'arbres fournissent de l'ombre, et de la fraîcheur, ainsi qu'une qualité paysagère. Une attention particulière sera portée à leur préservation dans le cadre du projet.

6.4. Déficiences paysagères

Malgré une forte présence arborée via des alignements d'arbres, la place constitue un espace très minéral qui contribue fortement à l'effet « ilot de chaleur ».

La place est enclavée : peu d'accès, déclivité par rapport à l'avenue Franklin Roosevelt, entourée d'espaces clôturés et d'arrière de jardins. De nombreuses barrières visuelles et physiques créent des enclaves ou des encombrements en pourtour. Le bâtiment de la mairie tourne le dos à la place de la Liberté et crée un espace qui donne uniquement sur des façades arrières.



Figure 12 : façade arrière de la mairie



Figure 10 : alignements d'arbres intéressants autour de la Place de la Liberté



> De nombreuses clôtures ne participant pas à la qualité des abords de la place.



> Les arrière-jardins ne sont pas des façades

Figure 13 : Déficiences paysagères

6.5. Ensoleillement

L'analyse de l'ensoleillement de la place permet d'identifier :

- Un **secteur bien ensoleillé** au niveau du square sur l'Av. Camille Rousset. Ce secteur, ensoleillé même en hiver représente une opportunité pour y développer des usages d'accueil de la population (parcs, jeux, terrasses, etc...). Par ailleurs, la place étant aujourd'hui très minérale, cette portion est celle qui va avoir tendance à contribuer fortement à l'effet de surchauffe estivale.
- A l'inverse, le secteur derrière la mairie connaît un déficit de lumière, qui le rend peu propice au développement de certains usages (espaces récréatifs ou de promenade par exemple).

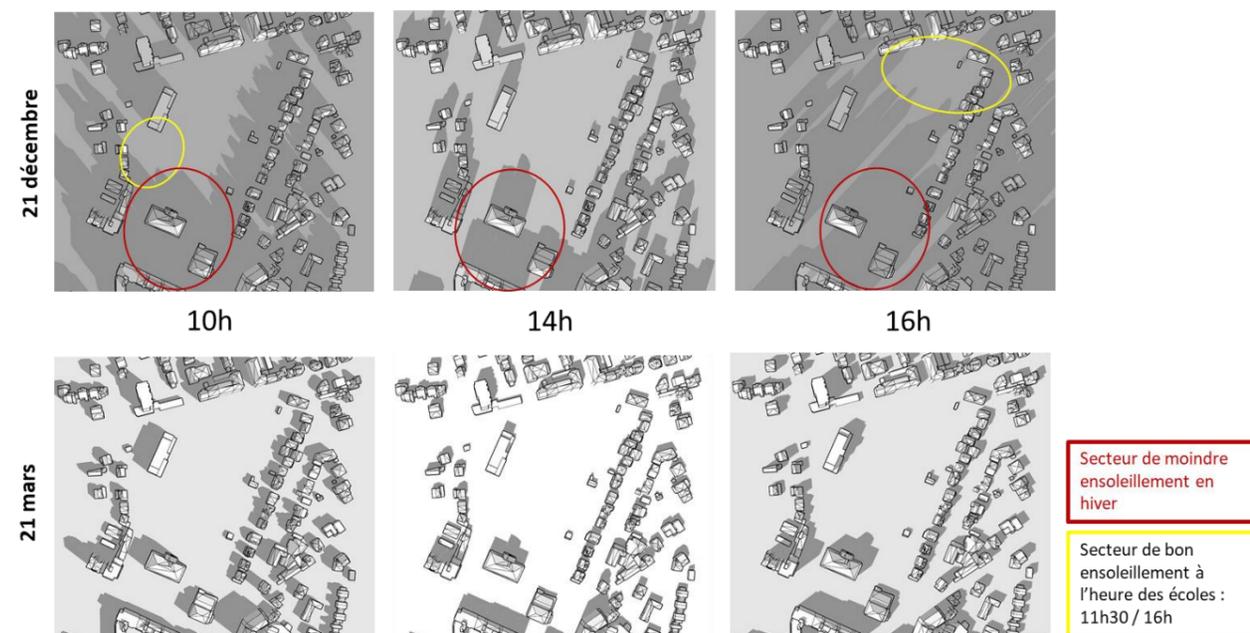


Figure 14 : Modélisation de l'ensoleillement de la Place de la Liberté

7. Usages et déplacements

7.1. Stationnement

Cet espace en centre-ville connaît une faible diversité d'usages : il est constitué en très grande partie par un espace de stationnement et devient la place du marché les lundis et vendredis.

Au total, 400 places de stationnement sont situées sur la place, auxquelles viennent se rajouter 30 places sur la rue Louis Ailloud, et 36 places aux abords immédiats sur la rue Camille Rousset.

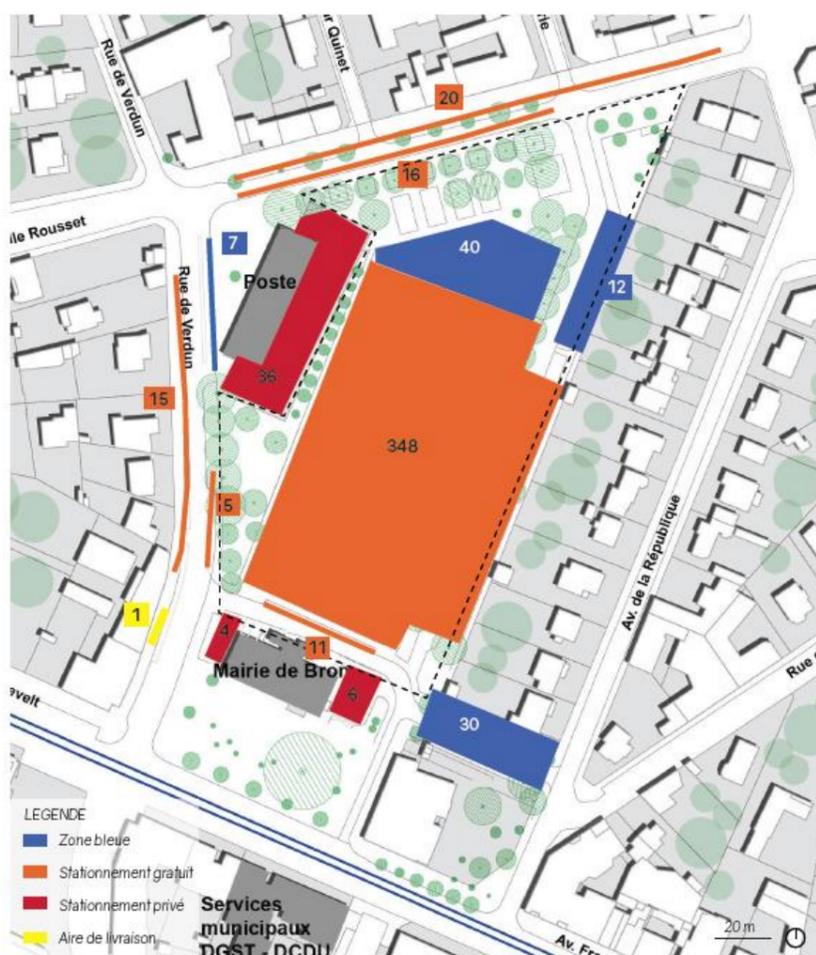


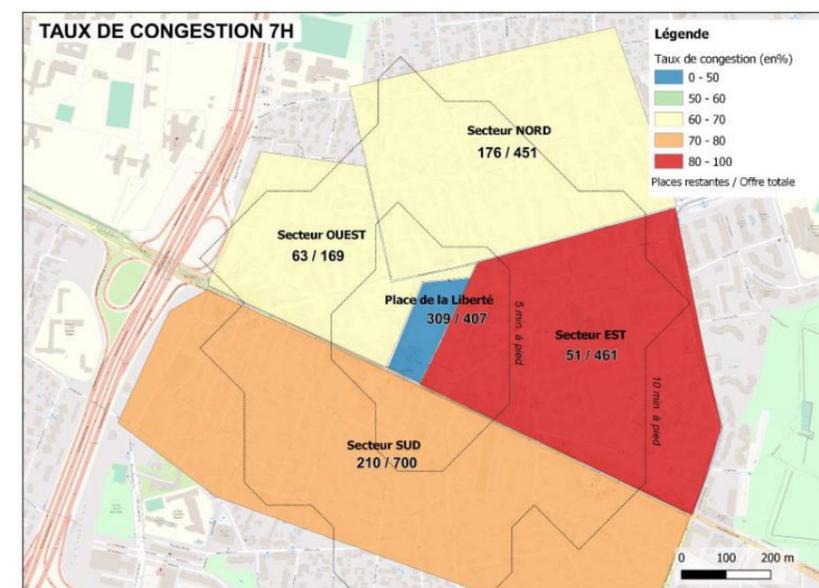
Figure 15 : Offre de stationnement sur la Place de la Liberté et aux alentours

La Ville de Bron a piloté en 2022 une étude stationnement sur le cœur de ville. Cette étude démontre :

- que le taux d'occupation maximal de cet espace est d'environ 70% au plus fort de la journée. L'étude a par ailleurs montré une diminution de la demande par rapport à 2019 ;

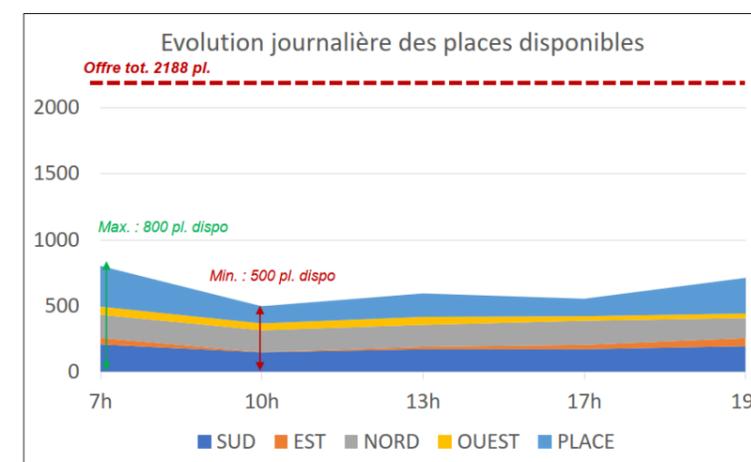
- des disponibilités importantes les week-ends et le soir
- une offre conséquente à 10 minutes à pied autour de la place de la Liberté (plus de 2000 places).

Au plus fort de l'occupation (17h), 130 places disponibles situées directement sur la Place de la Liberté ne sont jamais utilisées. Les places situées vers la mairie sont occupées en priorités.



Le nombre de place indiqué est le nombre de places disponibles dans le secteur / offre totale

Figure 14 : Offre de stationnement à 10 min à pieds de la place de la Liberté et occupation à 7h, source : enquête réalisée par SCE pour la ville de Bron, 2022



Au plus fort taux de congestion (10h), 500 places sont encore disponibles soit 23% de l'offre.

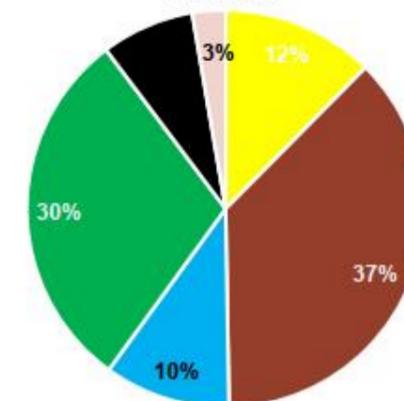
Figure 16 : Evolution journalière des places disponibles, Source : enquête réalisée par SCE pour la ville de Bron, 2022

Les jours de marché, l'offre de stationnement est réduite considérablement sur la place de la Liberté : seules 52 places sont proposées. Un tiers des automobilistes habituellement garés sur la place se stationne sur les voiries du quartier, un autre tiers ne vient pas dans le secteur ces jours-là. Un automobiliste sur dix habituellement stationné rejoint le quartier par un autre mode.



Figure 17 : emprise du stationnement les jours de marché au droit de la Place de la Liberté (52 places)

Lieu de stationnement durant les jours de marché



- Sur les places en zones bleues situées autour de la place de la liberté
- Sur les voiries du quartier
- Ne stationne pas dans le secteur et rejoint le quartier par un autre mode de transport (vélo, tramway, covoiturage...)
- Ne vient pas dans le secteur
- Sur d'autres parkings de la commune
- Autre

Mardi 13 septembre matin

Figure 18 : Lieu de stationnement les jours de marchés, Source : enquête réalisée par SCE pour la ville de Bron, 2022

De nombreux dysfonctionnements sont constatés quant à l'usage de ce stationnement et à la cohabitation avec les autres modes. Ils sont illustrés ci-après :



Stationnement illicite gênant la circulation et la visibilité de l'entrée/sortie du parking zone bleue (sud-est).



Fonctionnement anarchique du parking zone bleue/Place de la Liberté (conflits piétons/voitures/stationnements illicites).



Le trottoir existant sur la contre-allée est peu utilisé.



Une gestion des déchets et des stationnements sur le trottoir gênant les cheminements doux..



Intersection rue de Verdun. Rue L. Ailloud : manque de visibilité et cohabitation difficile entre les différents modes de transport dans cette zone très fréquentée. Piétons traversant au milieu des voitures les jours de marché



Figure 19 : illustration des dysfonctionnements constatés liés au stationnement

7.2. Accès à la place en modes actifs

Parcours piéton : malgré de nombreux espaces piétons qualitatifs, les accès à la place de la Liberté sont difficiles avec des conflits piétons/voitures/vélos. Trois squares existants menant ou donnant sur la place de la Liberté sont à valoriser.

Vélos : le secteur dispose de quelques aménagements dédiés aux vélos : piste cyclable unidirectionnelle sur l'avenue Camille Rousset, présence de stationnements vélos sécurisés derrière la mairie ainsi que d'une station Vélo'v sur l'avenue de Verdun malgré une piste cyclable unidirectionnelle sur l'avenue Camille Rousset, le partage modal est à améliorer (conflits piétons/vélos). Les parcours cyclables sont difficiles le long et en traversée de la place de la Liberté (conflits stationnement notamment). Des stationnements vélos sécurisés sont disponibles à l'arrière de la mairie. Une station Vélo'v existe rue de Verdun.

7.3. Accès et circulation véhicules

La place est aujourd'hui encadrée par des voiries à double sens : rue de Verdun, avenue Camille Rousset. La rue Louis Ailloud est à sens unique mais est prolongée par la voirie, à double sens, longeant la place et reliant la rue cette même rue à la rue Franklin Roosevelt. Cette voirie permet aussi des accès nombreux au parking puisque les espaces entre les platanes font aujourd'hui tous office d'accès au parking, sans lisibilité particulière quant à des espaces spécifiquement dédiés à ces entrées / sorties.



Figure 120 : accès à la place en véhicules motorisé



Figure 21 : accès piéton à la Place de la Liberté



Figure 22 : accès vélos à la Place de la Liberté

7.4. Le marché

Le marché se situe sur la Place de la Liberté les lundis et vendredis.

60% de la clientèle est originaire de Bron, et d'après une estimation de 2019, le marché compte environ 4000 clients.

Seules les poches de stationnement en zone bleue sont maintenues les jours de marchés.

L'offre est marquée par une prédominance des produits manufacturés (environ 60% du linéaire d'étals).

Si le maintien du marché sur la place de la liberté n'est pas remis en question, un réaménagement de la place pourrait nécessiter à terme d'en diminuer la taille.



Plateforme de tri pour les forains, installée les jours de marché



La rue Louis Ailloud est réservée pour le stationnement des forains

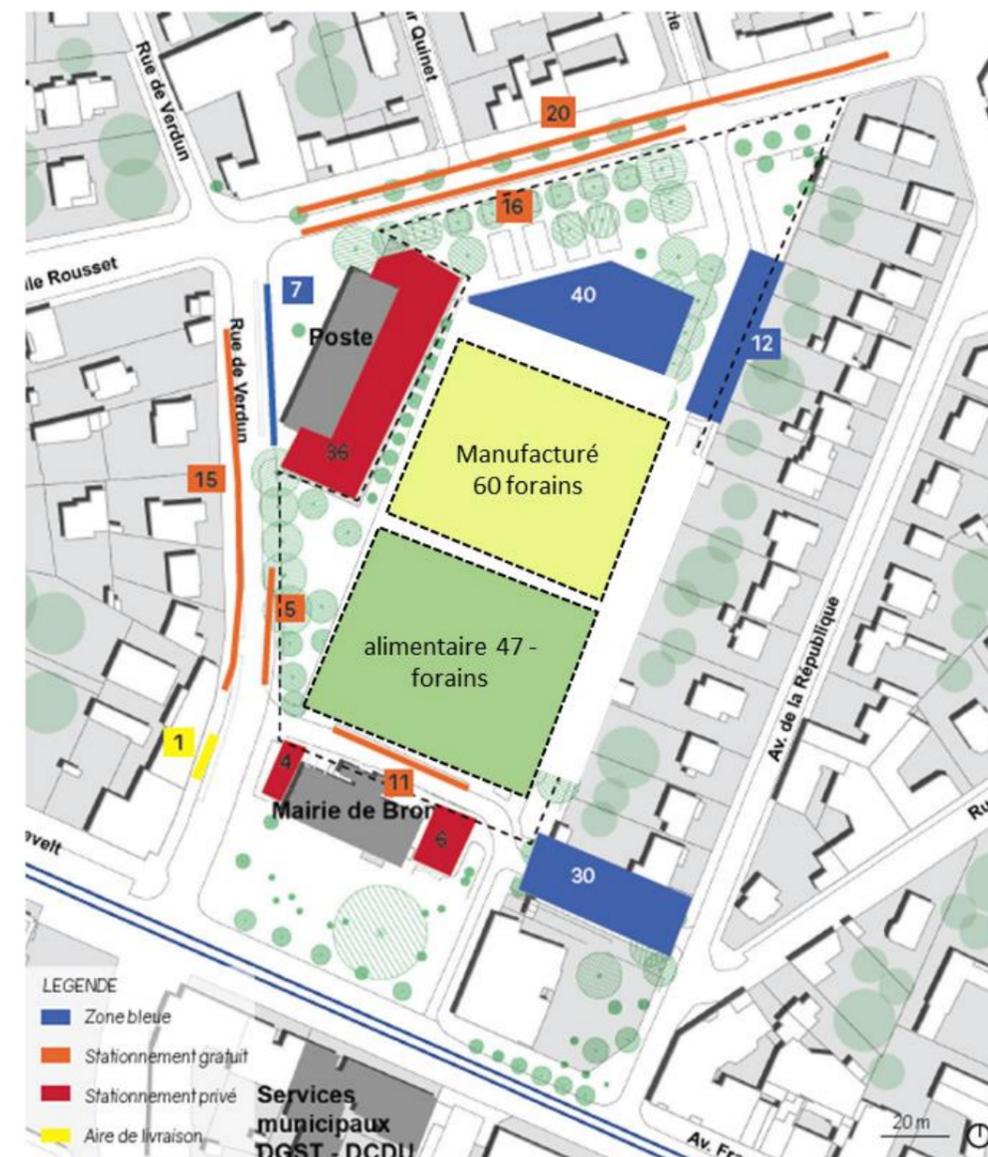


Figure 24 : Organisation actuelle du marché

Figure 23 : illustrations liées au marché sur la Place de la Liberté

8. Synthèse du diagnostic

Le diagnostic présenté permet de mettre en exergue les atouts et déficiences du site comme suit :

Les atouts de la Place de la Liberté :

- Une situation géographique attractive : place au centre de la ville de Bron
- Une trame arborée importante, remarquable et en bon état sanitaire
- Un secteur à l'abri des nuisances routières
- Deux pôles d'activité importants sur les avenues Camille Rousset et Franklin Roosevelt
- Quelques espaces piétons qualitatifs au pourtour de la place
- Un espace disponible important permettant d'imaginer de nouveaux usages ainsi qu'une amélioration du cadre de vie

Les déficiences de la Place de la Liberté :

- La place est entourée d'arrières (jardins, façades arrières d'équipements)
- De nombreuses barrières visuelles et physiques au pourtour de la place enclavent cette dernière
- Un déficit de lumière à l'arrière de la mairie
- Les accroches à la place sont difficiles, les entrées piétonnes non sécurisées et peu visibles
- Les espaces piétons ne sont pas qualitatifs et sécurisés, il y a de nombreux conflits entre les voitures et les piétons
- La place est entièrement dédiée aux voitures et le partage modal n'est pas équilibré : conflits voitures/vélos/piétons
- Une place « parking » très minérale avec un effet de surchauffe estivale
- Une absence de végétalisation des pieds d'arbres
- Des eaux pluviales dirigées dans le réseau unitaire

9. Les enjeux et objectifs du projet

9.1. Enjeux urbains

Les enjeux urbains relatifs au projet se déclinent comme suit :

1. Conforter l'attractivité du centre-ville

- Créer une polarité intermédiaire attractive et conviviale entre les deux pôles (Av. Camille Rousset et Av. Franklin Roosevelt)
- Diversifier les usages et faire vivre la place
 - Faire de la place un lieu de vie et de cohésion sociale et intergénérationnelle
 - Faire vivre la place via une animation commerciale ? Via d'autres types d'animation ?
 - Maintenir le marché dans une forme plus compacte et optimisée ?

2. Connecter Av. Camille Rousset et Av. Franklin Roosevelt à travers la place de la Liberté

- Mailler les espaces de proximité déjà existants (square Grimma, place du 11 Novembre 1918, place Weingarten) avec la Place de la Liberté
- Connecter l'Av. Camille Rousset à l'Av. Franklin Roosevelt par un mail tous modes actifs
- Ouvrir la place sur le quartier en améliorant les accroches urbaines

3. Développer un cadre de vie paysager au cœur de Bron

- Préserver et mettre en valeur la trame arborée remarquable
- Offrir un vrai parc de destination et de proximité
- Revaloriser la place de l'enfant dans le centre-ville
- Valoriser les équipements et le patrimoine bâti



Figure 25 : schéma de synthèse des enjeux environnementaux

9.2. Enjeux environnementaux

Les enjeux environnementaux du projet se déclinent comme suit :

1. Désimperméabilisation des sols

- Lutte contre l'îlot de chaleur / puits de fraîcheur
- Amélioration du cycle de l'eau : infiltration des eaux pluviales comme enjeux et prérequis à l'aménagement

2. Confort climatique

- Créer un lieu de fraîcheur en centre-ville, maillé avec la trame verte actuelle.
- Ombrages pour les usages en période estivale : parcours piétons à l'ombre, jeux d'enfants, marché...
- Ensoleillement pour les usages en période hivernale : terrasses, jeux d'enfants

3. Trame écologique

- Diversification des formes de végétation
- Continuités écologiques le long de l'Av. Camille Rousset

9.3. Enjeux sociaux

Les enjeux sociaux du projet se déclinent comme suit :

1. Offrir un espace public accueillant pour l'ensemble des habitants et visiteurs quel que soit leur âge, les familles, les jeunes, les femmes

2. Permettre à la place d'être un lieu de rencontres et de convivialité

- Capacité d'accueil d'événements ouverts au grand public
- Proposer un aménagement permettant des activités physiques et ludiques
- Favoriser les aménagements permettant les rencontres et interactions entre les habitants

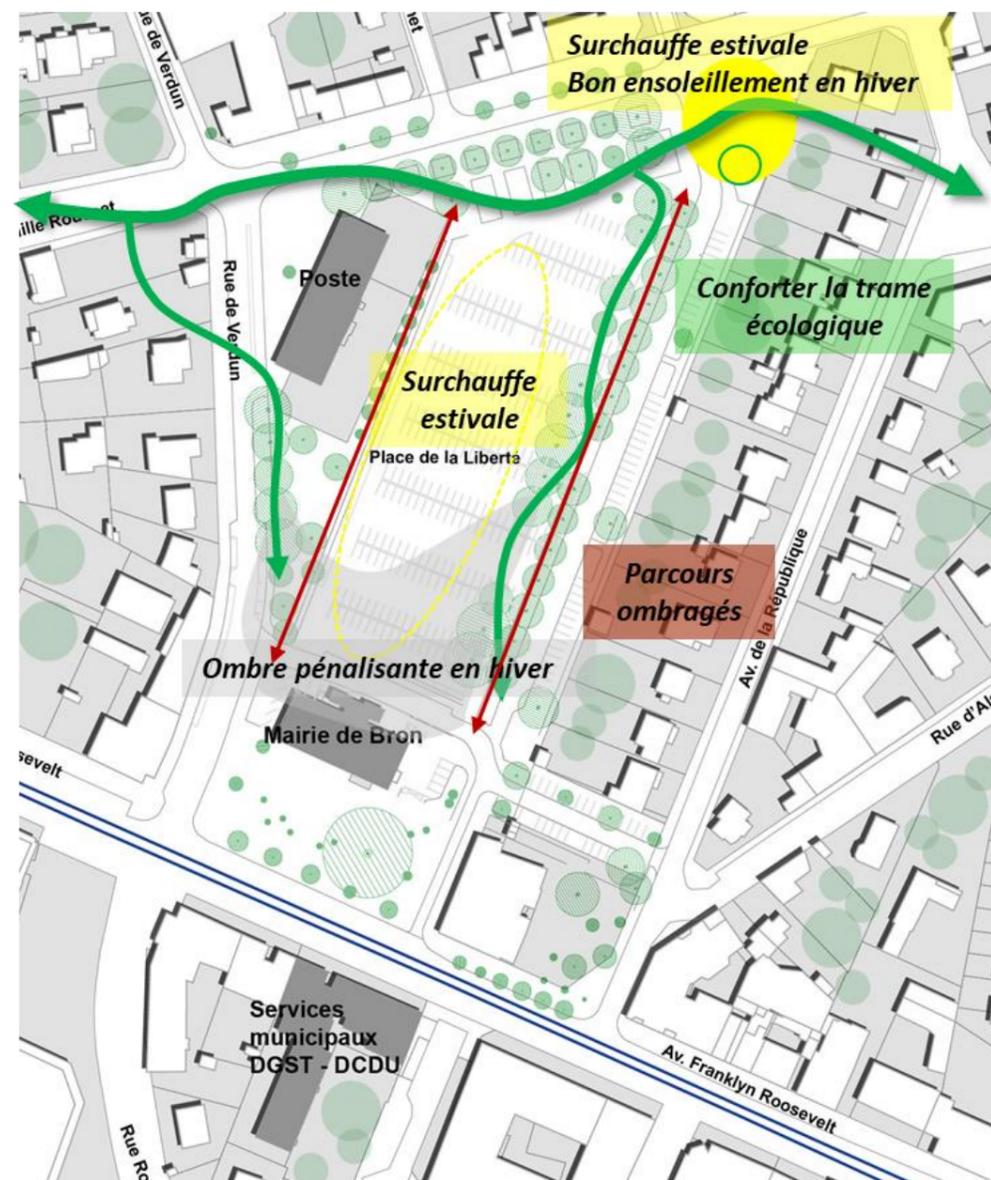


Figure 26 : schéma de synthèse des enjeux environnementaux

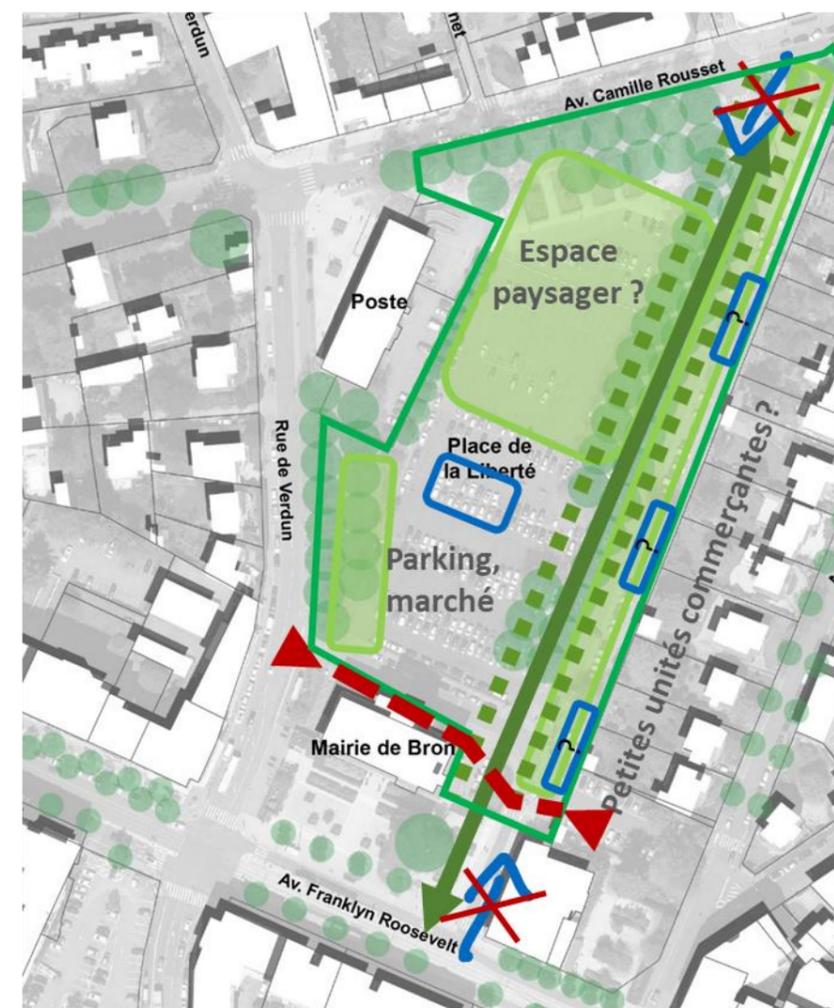
10. Intentions d'aménagement

Les intentions générales d'aménagement à l'échelle de la place de la Liberté sont les suivantes :

- **Une zone d'espaces verts** permettant :
 - De promouvoir un cadre de vie paysager au centre-ville de Bron
 - D'offrir une respiration paysagère de quartier
 - D'intégrer un jardin du souvenir
 - De revaloriser les espaces dédiés aux enfants
- **Des aménagements visant à favoriser les déplacements à travers la place à pied et en vélo**
 - Création d'un cheminement dédié aux piétons et aux vélos nord/sud
 - Création d'« accroches urbaines » : amélioration de la lisibilité visuelle entre les rues attenantes et la place et accès à la place facilité pour les piétons
- **Une place animée par quelques commerces** (forme à déterminer : halles ou kiosques ou petites unités commerciales)
- **Un espace de stationnement** permettant de répondre aux besoins de proximité.
- **Un marché plus qualitatif** et recentré sur les besoins de proximité

La place dédiée à chaque espace sera à définir dans la suite du projet, en fonction des principaux éléments ressortant de la concertation.

Schéma de réflexion autour des intentions d'aménagement sur la place de la Liberté



- Légende :**
- ➔ Accès véhicule à la place
 - ➔ Voie de desserte véhicule à la place
 - ➔ Axe modes actifs Nord/Sud, et promenade le long des platanes existants
 - ✕ Suppression des accès nord et sud
 - ❓ Etude des possibilités d'implantation d'une halle ou kiosques commerçants
 - Revalorisation du cadre de vie sur l'ensemble de la place
 - Espaces paysagers (ambiances et localisations mises en concertation)

Figure 27 : Intentions d'aménagement sur la Place de la Liberté

11. Références et exemples d'usages

11.1. Références surface et propositions d'aménagement d'autres places

Pour mieux visualiser des places de l'ampleur de la place de la liberté, voici des places de taille similaire accueillant un marché.



Place Jean Jaurès, Marseille
> 23000 m²
> place de marché et parc de stationnement
> aujourd'hui : place piétonne avec un espace pour le marché



Place du 8 mai 1945, Lyon 8
> 18000 m²
> aujourd'hui : grande halle ouverte pour le marché, quelques places de stationnement, grand espace végétalisé



Place de la Liberté, Bron
> 20000m²
> aujourd'hui : place de marché et parc de stationnement

Figure 28 : Références de places de taille similaire

11.2. Références d'espaces paysagers et de mails piétons

La localisation, la taille et la nature des espaces paysagers qui pourraient être aménagés sur la Place de la Liberté ne sont pas encore connus. Voici des références permettant de visualiser les ambiances possibles.

Par ailleurs, le double alignement de platanes le long de la place offre une opportunité d'aménager un mail piéton agréable et ombragé. Des références sont présentées ci-après.



Figure 29 : Référence de mail piétons sous les platanes, Chambéry



Figure 29 : Référence de mail piétons sous les platanes, Montpellier



Esplanade végétalisée et mail piéton, Gros cailloux, Lyon



Prairie urbaine en plein cœur de la ZAC de Bonne, Grenoble



Jeux d'enfants entre deux alignements d'arbres



Aire de jeux revalorisée dans un cadre paysager

Figure 30 : Références d'espaces paysagers et de jeux

11.3. Références de modules d'animation commerciale

La localisation, la taille et la nature de modules commerciaux qui pourraient venir animer la place à l'avenir ne sont pas encore connus. Il est envisageable d'animer la place via :

- la création de kiosques et / ou d'une buvette le long de la place ou sur celle-ci
- la création d'une halle ouverte dédiée au marché ou d'une halle fermée permettant d'accueillir des commerces à l'année ou pendant les périodes de marché.

Voici des références permettant de visualiser les ambiances possibles.



Figure 31 : Référence de Halle ouverte : Chassieu

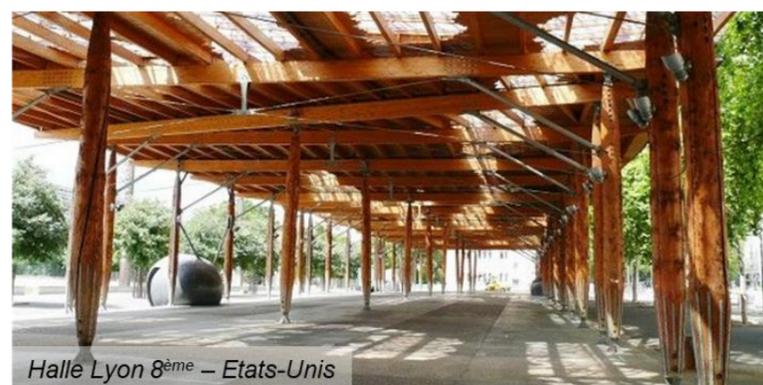


Figure 32 : : Référence de Halle ouverte : Lyon 8ème



Figure 33 : Références de kiosques et buvettes



Figure 34 : Référence de halles fermées : Sète

12. Les enjeux de la concertation

La concertation sur le projet a pour objectif de recueillir les contributions et les avis de l'ensemble des usagers actuels et futurs ainsi que des riverains de la place, sur le fonctionnement, les améliorations souhaitables et les transformations envisageables pour le réaménagement de la Place de la Liberté.

Pour guider les contributions, les questions posées sont les suivantes :

- **Quels nouveaux usages peut-on développer sur l'espace public ? Pour quel public ?**
- **Quelle place donne-t-on aux différents usages :** activités physiques ? détente ? marché ? espaces verts ? jeux d'enfants ? stationnement ?
- **Comment animer cette place demain ?**
- **Quelle future ambiance sur la Place de la Liberté en termes paysagers, en termes de mobilier, ... ?**

Pour donner votre avis sur le projet, plusieurs outils et lieux sont mis à votre disposition :

- **le questionnaire en ligne** sur la plateforme participative jeparticipe.grandlyon.com



- **la réunion publique organisée le 28 mars 2023 en mairie de Bron**

- **les registres disponibles** en mairie de Bron et à l'accueil de la Métropole de Lyon

- **l'adresse e-mail dédiée au projet :** concertation.bronliberte@grandlyon.com

13. Les étapes du projet

Les études préalables viendront se nourrir des retours de la concertation pour élaborer un programme d'aménagement pour l'ensemble de la place.

Des arbitrages interviendront afin de prioriser les aménagements réalisés dans une première phase de travaux qui interviendra en 2025-2026, les aménagements de la deuxième tranche intervenant postérieurement à 2026. Compte-tenu de la taille de la place, la première tranche de travaux réalisée sera relativement modeste par rapport aux besoins, mais elle permettra d'initier la transformation de cet espace, dans une logique d'aménagement à moyen terme.

